

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2018
2^{ème} semestre



SOMMAIRE

PAGE

COMITE SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-13 : PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ABSENCE DE QUORUM 1

COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-14 : LANCEMENT DES NEGOCIATIONS PROPRES AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE DE LOIR-ET-CHER (SIDELC) 1

N° 2018-15 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 2

N° 2018-16 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) PERÇUE PAR LE SIDELC – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMUNES EN TENANT COMPTE DES COMMUNES NOUVELLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019 6

N° 2018-17 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SIDELC 8

N° 2018-18 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET 8

N° 2018-19 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS 8

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 13/09/2018

N° 2018-13 : PROCES-VERBAL CONSTATANT L'ABSENCE DE QUORUM

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

1. Lancement des négociations propres au renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) ;
2. Décision budgétaire modificative n°1 ;
3. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) perçue par le SIDELC – Fixation du coefficient multiplicateur et mise à jour de la liste des communes en tenant compte des communes nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
4. Approbation du rapport d'activité 2017 du SIDELC ;
5. Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
6. Mise à jour du tableau des effectifs ;
7. Questions diverses.

La séance a été levée et renvoyée au 19 septembre 2018, à 17 heures, salle des réunions du SIDELC.

REUNION DU 19/09/2018

N° 2018-14 : LANCEMENT DES NEGOCIATIONS PROPRES AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE DE LOIR-ET-CHER (SIDELC)

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher, ci-après dénommé le SIDELC, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 et reconnaissant pleinement le SIDELC en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ;

Vu l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales précisant que l'autorité concédante de la distribution publique d'électricité négocie et conclut les contrats de concession et exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de concession ;

Vu l'article L.322-1 du Code de l'énergie qui dispose que la concession de la gestion d'un réseau public de distribution d'électricité est accordée par l'autorité organisatrice ;

Vu l'article L.334-3 du Code de l'énergie précisant que lors de la conclusion de nouveaux contrats, les contrats sont signés conjointement par l'autorité organisatrice de la fourniture et de la distribution publique d'électricité et, chacun pour ce qui le concerne, par le gestionnaire du réseau de distribution, en l'espèce ENEDIS, et le fournisseur chargé du service public de fourniture d'électricité, à savoir EDF ;

Vu les dispositions de l'article 11 de l'Accord cadre national en date du 21 décembre 2017 relatif aux modalités de déploiement du nouveau modèle de contrat de concession ;

Considérant que le nouveau modèle de contrat de concession intègre de nouveaux enjeux et perspectives liés à la transition énergétique qui concernent notre territoire.

Dans ce contexte, sur la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- Prendre acte que l'Accord-cadre du 21 décembre 2017 contribue à éclairer le contenu et la portée du modèle de contrat de concession.
- Prendre acte que notre actuel contrat de concession signé le 4 octobre 1993, pour une durée de 30 ans, expire à la date du 4 octobre 2023 mais qu'il peut avant cette échéance se voir substituer un nouveau contrat.
- Autoriser le Président à signer l'Avenant au contrat de concession précisant les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions du Protocole d'accord du 18 septembre 2013, dénommé « Protocole de Montpellier », jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et stipulant que le Syndicat entend parvenir à la conclusion avec ENEDIS et EDF d'un nouveau contrat conforme au modèle de contrat de concession négocié entre la FNCCR, France urbaine, ENEDIS et EDF.
- Autoriser le Président à entamer dès à présent toute discussion utile avec les concessionnaires ENEDIS et EDF en vue d'examiner les modalités de transposition du nouveau modèle de Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation de notre réseau public de distribution d'électricité ainsi que pour la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, en tenant compte des spécificités de notre territoire.

N° 2018-15 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Président expose les raisons qui motivent les modifications budgétaires proposées ci-dessous en fonctionnement et en investissement :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **DEPENSES**

NUMERO ARTICLE	LIBELLE	NOUVEAUX CREDITS
6355	Taxes et impôts	800
66111	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	10
O23	Virement à la section d'investissement	1 001 494
	TOTAL	1 002 304

- **RECETTES**

NUMERO ARTICLE	LIBELLE	NOUVEAUX CREDITS
7571	Redevance de concession R1	122 980
7572	Redevance de concession R2	836 694
7711	Dédits et pénalités perçus	7 400
7788	Produits exceptionnels divers	35 230
	TOTAL	1 002 304

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **DEPENSES**

NUMERO ARTICLE	LIBELLE	NOUVEAUX CREDITS	
1328	Remboursement autres participations	10 000	
2314-327	FACE 2018 AB RENFORCEMENT	9 500	
2314-328	FACE 2018 AB EXTENSIONS	- 23 000	
2314-329	FACE 2018 C	22 500	
2314-330	FACE 2018 S	- 10 500	
2314-331	FACE 2018 S'	- 43 500	
2314-333	DISSIMULATIONS 2018	1 000 000	
2314-335	OPSP 2018	406 609	
2762-318	TVA FACE 2017 AB RENFORCEMENT (régularisation 2017)	345	
2762-323	TVA EXTENSIONS 2017 (régularisation 2017)	286	
45810083	Avaray effacement Grande rue	10 000	NOUVEAU
45810137	Bauzy effacement route de Neuvy	27 700	NOUVEAU
45811331	Beauce la romaine Membrolles effacement place St Martin	30 000	
45810317	Cellettes effacement rue Nationale	27 000	
458103216	Chailles extension ZA les Cormiers	2 000	
458104712	La Chaussée St Victor effacement rue du Coteau	25 000	
45810706	Couture sur Loir effacement rue de Dolloir	61 500	NOUVEAU
45810715	Crouy sur Cosson sécurisation Crouy	15 000	NOUVEAU
458107817	Epuisay effacement chemin des Estelles	61 500	NOUVEAU
45810808	Faverolles sur Cher effacement route de Clémencerie Tr1 (études)	4 000	NOUVEAU
45810809	Faverolles sur cher effacement route de Clémencerie Tr2 (études)	4 000	NOUVEAU
45810894	La Fontenelle effacement rue de la Mairie	15 500	NOUVEAU
45810895	La Fontenelle effacement route de Droué	31 000	NOUVEAU
45810901	Fortan effacement rue du Château d'eau	31 000	NOUVEAU
45810952	Fréteval effacement rue de l'Etang	10 000	NOUVEAU
45811045	Huisseau sur Cosson sécurisation la Chauvinière	15 000	NOUVEAU
458112613	Mareuil sur Cher effacement rue de la République (études)	4 000	NOUVEAU
45811288	Marolles renforcement Villemalard	40 000	NOUVEAU
45811272	La Marolle en Sologne effacement Centre bourg (études)	3 000	NOUVEAU
45811372	Mesland effacement Bourg (études)	4 000	NOUVEAU
45811405	Millancay effacement rue du Plessis (études)	3 000	NOUVEAU
45811442	Monteaux effacement rue St Denis (études)	4 000	NOUVEAU
45811443	Monteaux effacement rue de la Vallée (études)	4 000	NOUVEAU
45811484	Montlivault effacement Grande rue	18 000	
45811545	Morée ZAC de la Varenne	15 000	
45811563	Mulsans sécurisation Villefrisson	20 000	NOUVEAU
45811564	Mulsans sécurisation route de Mer	20 000	NOUVEAU
45811742	Périgny sécurisation Chataignière	20 000	NOUVEAU
45811806	Pontlevoy effacement route de Bourré	55 000	NOUVEAU
45812155	St Jacques des Guérêts effacement rue du Loir TR2	73 000	NOUVEAU
45812261	St Ouen effacement carrefour rue des Ecoles	20 000	NOUVEAU
45812425	Selles sur Cher effacement TPG Albert	10 000	
45812478	Soings en Sologne effacement route de Courmemin (études)	3 000	NOUVEAU
45812532	Talcy sécurisation route de Concriers - Bourg	5 000	NOUVEAU

45811674	Veuzain (Onzain) effacement rue du pont Ouchet	18 000	
45812762	Villebarou effacement rue de la Fuie	55 000	NOUVEAU
45812963	Vouzon effacement rue des Crayers	25 000	
041-2314-318	TVA FACE 2017 AB RENFORCEMENT (régularisation 2017)	345	
041-2314-323	TVA EXTENSIONS 2017 (régularisation 2017)	286	
041-2762-320	TVA FACE 2017 C (régularisation 2017)	148	
041-2762-321	TVA FACE 2017 S (régularisation 2017)	3 012	
041-2762-327	TVA FACE 2018 AB RENFORCEMENTS	1 583	
041-2762-328	TVA FACE 2018 AB EXTENSIONS	- 3 833	
041-2762-329	TVA FACE 2018 C	3 750	
041-2762-330	TVA FACE 2018 S	- 1 750	
041-2762-331	TVA FACE 2018 S'	- 7 250	
041-2762-333	TVA DISSIMULATIONS 2018	166 767	
041-2762-335	TVA OPSP 2018	67 768	
	TOTAL	2 392 266	

➤ **RECETTES**

NUMERO ARTICLE	LIBELLE	NOUVEAUX CREDITS	
13248-329	Participation communale FACE 2018 C	3 750	
13248-333	Participation communale DISSIMULATIONS 2018	166 667	
1388-327	Participation du FACE - 2018 AB RENFORCEMENTS	6 333	
1388-328	Participation du FACE - 2018 AB EXTENSION	- 15 333	
1388-329	Participation du FACE - 2018 C	15 000	
1388-330	Participation du FACE - 2018 S	- 7 000	
1388-331	Participation du FACE - 2018 S'	- 29 000	
2314-318	FACE 2017 AB RENFORCEMENT	234	
2762-320	TVA FACE 2017 C (régularisation 2017)	148	
2762-321	TVA FACE 2017 S (régularisation 2017)	3 012	
2762-327	TVA FACE 2018 AB RENFORCEMENTS	1 583	
2762-328	TVA FACE 2018 AB EXTENSIONS	- 3 833	
2762-329	TVA FACE 2018 C	3 750	
2762-330	TVA FACE 2018 S	- 1 750	
2762-331	TVA FACE 2018 S'	- 7 250	
2762-333	TVA DISSIMULATIONS 2018	166 667	
2762-335	TVA OPSP 2018	67 768	
45820083	Avaray effacement Grande rue	10 000	NOUVEAU
45820137	Bauzy effacement route de Neuvy	27 700	NOUVEAU
45821331	Beauce la romaine Membrolles effacement place St Martin	30 000	
45820317	Cellettes effacement rue Nationale	27 000	
458203216	Chailles extension ZA les Cormiers	2 000	
458204712	La Chaussée St Victor effacement rue du Coteau	25 000	
45820706	Couture sur Loir effacement rue de Dolloir	61 500	NOUVEAU
45820715	Crouy sur Cosson sécurisation Crouy	15 000	NOUVEAU
458207817	Epuisay effacement chemin des Estelles	61 500	NOUVEAU
45820808	Faverolles sur Cher effacement route de Clémencerie Tr1 (études)	4 000	NOUVEAU
45820809	Faverolles sur cher effacement route de Clémencerie Tr2 (études)	4 000	NOUVEAU
45820894	La Fontenelle effacement rue de la Mairie	15 500	NOUVEAU
45820895	La Fontenelle effacement route de Droué	31 000	NOUVEAU
45820901	Fortan effacement rue du Château d'eau	31 000	NOUVEAU

45820952	Fréteval effacement rue de l'Etang	10 000	NOUVEAU
45821045	Huisseau sur Cosson sécurisation la Chauvinière	15 000	NOUVEAU
458212613	Mareuil sur Cher effacement rue de la République (études)	4 000	NOUVEAU
45821288	Marolles renforcement villemalard	40 000	NOUVEAU
45821272	La Marolle en Sologne effacement Centre bourg (études)	3 000	NOUVEAU
45821372	Mesland effacement Bourg (études)	4 000	NOUVEAU
45821405	Millancay effacement rue du Plessis (études)	3 000	NOUVEAU
45821442	Monteaux effacement rue St Denis (études)	4 000	NOUVEAU
45821443	Monteaux effacement rue de la Vallée (études)	4 000	NOUVEAU
45821484	Montlivault effacement Grande rue	18 000	
45821545	Morée ZAC de la Varenne	15 000	
45821563	Mulsans sécurisation Villefrisson	20 000	NOUVEAU
45821564	Mulsans sécurisation route de Mer	20 000	NOUVEAU
45821742	Périgny sécurisation Chataignière	20 000	NOUVEAU
45821806	Pontlevoy effacement route de Bourré	55 000	NOUVEAU
45822155	St Jacques des Guérêts effacement rue du Loir TR2	73 000	NOUVEAU
45822261	St Ouen effacement carrefour rue des Ecoles	20 000	NOUVEAU
45822425	Selles sur Cher effacement TPG Albert	10 000	
45822478	Soings en Sologne effacement route de Courmemin (études)	3 000	NOUVEAU
45822532	Talcy sécurisation route de Concriers - Bourg	5 000	NOUVEAU
45821674	Veuzain Onzain effacement rue du pont Ouchet	18 000	
45822762	Villebarou effacement rue de la Fuie	55 000	NOUVEAU
45822963	Vouzon effacement rue des Crayers	25 000	
041-2314-320	TVA FACE 2017 C (régularisation 2017)	148	
041-2314-321	TVA FACE 2017 S (régularisation 2017)	3 012	
041-2314-327	TVA FACE 2018 AB RENFORCEMENTS	1 583	
041-2314-328	TVA FACE 2018 AB EXTENSIONS	- 3 833	
041-2314-329	TVA FACE 2018 C	3 750	
041-2314-330	TVA FACE 2018 S	- 1 750	
041-2314-331	TVA FACE 2018 S'	- 7 250	
041-2314-333	TVA DISSIMULATIONS 2018	166 767	
041-2314-335	TVA OPSP 2018	67 768	
041-2762-318	TVA FACE 2017 AB RENFORCEMENT (régularisation 2017)	345	
041-2762-323	TVA EXTENSIONS 2017 (régularisation 2017)	286	
O21	Virement de la section fonctionnement	1 001 494	
	TOTAL	2 392 266	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1 au budget primitif 2018.

N° 2018-16 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) PERÇUE PAR LE SIDELC – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMUNES EN TENANT COMPTE DES COMMUNES NOUVELLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Président rappelle que par délibération n°2015-12 du 9 juillet 2015, le Comité Syndical a fixé à 6 le coefficient multiplicateur unique applicable au tarif de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), dans les conditions et limites prévues conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité et des articles L. 2333-2 à L.2333-5, L. 3333-2 à L.3333-3-3 et L.5212-24 à L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, pour tenir compte des évolutions liées à la création de communes nouvelles sur le département de Loir-et-Cher, qui impacte de fait la perception de cette taxe, et ce dès le 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de mettre à jour la liste des communes concernées sans toutefois modifier le coefficient antérieurement fixé à 6.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- à compter du 1^{er} janvier 2019 le coefficient multiplicateur unique de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) qui sera appliqué par le SIDELC est maintenu à 6 ;
- ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire des communes de :

AMBLOY
ANGÉ
AREINES
ARTINS
AUTAINVILLE
AUTHON
AVARAY
AVERDON
AZE
BAILLOU
BAUZY
BEAUCE-LA-ROMAINE
BEAUCHÊNE
BILLY
BINAS
BOISSEAU
BONNEVEAU
BOUFFRY
BOURSAY
BRACIEUX
BRÉVAINVILLE
BRIOU
BUSLOUP
CANDE-SUR-BEUVRON
CELLE
CELLETES
CHAILLES
CHAMBORD
CHAMPIGNY-EN-BEAUCE
CHAON
CHÂTEAUVIEUX
CHÂTILLON-SUR-CHER
CHATRES-SUR-CHER
CHAUMONT-SUR-LOIRE
CHAUMONT-SUR-THARONNE
CHAUVIGNY-DU-PERCHE
CHÉMERY
CHEVERNY
CHISSAY-EN-TOURAINNE
CHITENAY

CHOUE
CHOUSSY
CONAN
CONCIERS
CORMENON
CORMERAY
COUDES
COUÉTRON-AU-PERCHE
COUFFY
COULOMMIERS-LA-TOUR
COURBOUZON
COUR-CHEVERNY
COURMEMIN
COUR-SUR-LOIRE
COUTURE-SUR-LOIR
CROUY-SUR-COSSON
CRUCHERAY
DANZÉ
DHUIZON
DROUÉ
ECOMAN
(commune associée à VIEVY-LE-RAYE)
ÉPIAIS
ÉPUISSAY
FAVEROLLES-SUR-CHER
FAYE
FEINGS
FONTAINE-LES-COTEAUX
FONTAINE-RAOUL
FONTAINES-EN-SOLOGNE
FORTAN
FOSSÉ
FOUGERES-SUR-BIEVRE
FRANCAY
FRESNES
FRETEVAL
GOMBERGEAN
GY-EN-SOLOGNE
HERBAULT
HOUSSAY

HUISSEAU-EN-BEAUCE
HUISSEAU-SUR-COSSON
JOSNES
LA BOSSE
(commune associée à VIEVY-LE-RAYE)
LA CHAPELLE-ENCHERIE
LA CHAPELLE-MONTMARTIN
LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN
LA CHAPELLE-VENDÔMOISE
LA CHAPELLE-VICOMTESSE
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS
LA FERTÉ-IMBAULT
LA FERTÉ-SAINT-CYR
LA FONTENELLE
LA MADELEINE-VILLEFROUIN
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE
LA VILLE-AUX-CLERCS
LANCÉ
LANCÔME
LANDES-LE-GAULOIS
LANGON-SUR-CHER
LASSAY-SUR-CROISNE
LAVARDIN
LE GAULT-DU-PERCHE
LE PLESSIS-DORIN
LE PLESSIS-L'ÉCHELLE
LE POISLAY
LE TEMPLE
LES ESSARTS
LES HAYES
LES MONTILS
LES ROCHES-L'EVEQUE
LESTIOU
LIGNIÈRES
LISLE
LOREUX
LORGES
LUNAY
MARAY
MARCHENOIR

MARCILLY-EN-BEAUCE
MARCILLY-EN-GAULT
MAREUIL-SUR-CHER
MAROLLES
MASLIVES
MAVES
MAZANGÉ
MÉHERS
MÉNARS
MENNETOU-SUR-CHER
MESLAND
MESLAY
MEUSNES
MILLANÇAY
MOISY
MONDOUBLEAU
MONTEAUX
MONTHOU-SUR-BIÈVRE
MONTHOU-SUR-CHER
MONTLIVAUT
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE
MONTROUVEAU
MORÉE
MUIDES-SUR-LOIRE
MULSANS
MUR-DE-SOLOGNE
NEUNG-SUR-BEUVRON
NEUVY
NOUAN-LE-FUZELIER
NOURRAY
OISLY
ORÇAY
OUCHAMPS
OUCQUES-LA-NOUVELLE
OUZOUER-LE-DOYEN
PÉRIGNY
PEZOU
PIERREFITTE-SUR-SAUDRE
PONTLEVOY
POUILLE
PRAY
PRUNAY-CASSEREAU
RAHART
RENAY
RHODON
RILLY-SUR-LOIRE
ROCÉ
ROCHES
ROMILLY-DU-PERCHE
ROUGEOU
RUAN-SUR-EGVONNE
SAINT-AMAND-LONGPRÉ
SAINT-ARNOULT
SAINT-BOHAIRE
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY
SAINT-CYR-DU-GAULT
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE
SAINTE-ANNE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GUÉRETS
SAINT-FIRMIN-DES-PRÈS
SAINT-GOURGON

SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE
SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS
SAINT-JEAN-FROIDMENTEL
SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON
SAINT-JULIEN-SUR-CHER
SAINT-LAURENT-DES-BOIS
SAINT-LAURENT-NOUAN
SAINT-LÉONARD-EN-BEAUCE
SAINT-LOUP-SUR-CHER
SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS
SAINT-MARC-DU-COR
SAINT-MARTIN-DES-BOIS
SAINT-RIMAY
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER
SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
SAINT-VIÂTRE
SAMBIN
SANTENAY
SARGÉ-SUR-BRAYE
SASNIÈRES
SASSAY
SAVIGNY-SUR-BRAYE
SEIGY
SELLES-SAINT-DENIS
SELOMMES
SERIS
SEUR
SOINGS-EN-SOLOGNE
SOUESMES
SOUGÉ
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE
SUEVRES
TALCY
TERNAY
THEILLAY
THENAY
THÉSÉE
THORE-LA-ROCHETTE
THOURY
TOURAILLES
TOUR-EN-SOLOGNE
TRÉHET
TROO
VALAIRE
VALENCISSE
VALLIÈRES-LES-GRANDES
VALLOIRE-SUR-CISSE
VEILLEINS
VERNOU-EN-SOLOGNE
VIEVY-LE-RAYÉ
VILLAVARD
VILLEBAROU
VILLEBOUT
VILLECHAUVE
VILLEDIEU-LE-CHÂTEAU
VILLEFRANCOEUR
VILLEHERVIERS
VILLEMARDY
VILLENEUVE-FROUVILLE
VILLENY
VILLEPORCHER
VILLERABLE

VILLERBON
VILLERMAIN
VILLEROMAIN
VILLETRUN
VILLEXANTON
VILLIERSFAUX
VILLIERS-SUR-LOIR
VOUZON
YVOY-LE-MARRON

N° 2018-17 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SIDELC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport d'activité 2017 du SIDELC comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autoriser sa diffusion à l'ensemble des maires des communes du département, qui sont toutes membres du SIDELC.

N° 2018-18 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Sur la proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- permettre au Président de recruter le cas échéant, pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, un agent contractuel au titre de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- préciser que la rémunération de cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et inclura, le cas échéant, le régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en vigueur dans la collectivité et que les crédits nécessaires à ce recrutement seront prévus au budget 2018 (rémunération et charges) aux articles et chapitre prévus à cet effet.

N° 2018-19 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, pour tenir compte des mouvements de personnels :

- d'actualiser le tableau des emplois du SIDELC au 19 septembre 2018 pour tenir compte de l'évolution des effectifs,
- d'adopter le tableau des emplois figurant ci-dessous :

TABLEAU DE GESTION ET DE SUIVI DES EMPLOIS AU 19/09/2018			
Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Administratifs			
Attaché	A	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0
Rédacteur	B	2	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0
Adjoint administratif	C	2	1
Techniques			
Ingénieur	A	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2
Technicien	B	2	2
Adjoint technique	C	1	0